

Guide pour l'Étudiant de la réforme de la formation en Ostéopathie

Agréments des Écoles

Les écoles agréées

Liste en juin 2015

Les critères de qualité d'une école

Tout d'abord, il est important de préciser que l'ensemble des écoles agréées par le ministère de la santé le seront durant une période de 5 ans. De plus une vérification sera faite pour renouveler ou non l'agrément le cas échéant.

Cette modalité permet de contrôler régulièrement l'évolution d'une école afin de garder une harmonie et une cohérence dans la mise en place de la formation.

Les décrets apportent à la formation un socle commun et une organisation rigoureuse

Concrètement, dans le déroulement de la formation, le décret relatif aux agréments impose :

- Un directeur ostéopathe et titulaire d'un titre universitaire de management de niveau 1 par un cursus universitaire ou un équivalent par validation d'acquis d'expérience. (article 10).
- Au moins un équivalent temps plein pour 25 étudiants pour les formateurs (article 15).
- Au moins un équivalent temps plein pour 100 étudiants pour les coordinateurs

- pédagogiques (article 21).
- Les enseignants ostéopathes ont l'obligation d'avoir une expérience professionnelle de plus de 5 ans (article 20).
- La mise en place de 3 conseils distincts pour la gestion de la structure:
 - O *Le conseil scientifique*, constitué d'au moins un médecin, un ostéopathe et un enseignant-chercheur.(article 12).
 - O *Le conseil pédagogique*, constitué d'un représentant des étudiants, d'un représentant des enseignants, d'un représentant des tuteurs de stages et d'un représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé). (article 13).
 - O La commission de validation des unités de formation et de compétences professionnelles (article 14).
- De respecter les critères établis dans le décrets relatif à la formation (article 2), en outre 5 ans de formation sur 4860 heures comprenant 1500 heures de formation clinique.

En vue de cela les écoles se constituent de formateurs compétents et expérimentés, en nombre suffisant et encadrés par une structure représentative ainsi qu'un directeur formé à la gestion et au bon déroulement de la formation. Tout cela dans le cadre d'un nombre d'heures suffisant pour former de bons professionnels.

Une infrastructure adéquate pour une formation d'excellence.

Pour pouvoir accéder à une formation convenable, il a été décrété un certain nombre de normes que chaque école doit suivre pour pouvoir obtenir un agrément.

- La mise en place d'une clinique propre à l'établissement où l'étudiant doit effectué au minimum 100 consultations sur les 150 requises (selon l'article 19).
- La construction de l'infrastructure doit respecter le quota de 5m² par étudiant. Précisons cependant que ne sont pas pris en compte les parkings, les archives et les espaces réservés à l'administration (selon l'article 22).
- Les locaux doivent être *réservés* exclusivement à la formation ostéopathique (selon l'article 22).

Ces normes permettent d'assurer aux étudiants un cadre de formation adapté et spécifique afin de pouvoir s'investir au mieux dans leurs études. (Extrait du <u>Décret agrément</u>)

La réforme / Les études

Les points clés d'une formation en Ostéopathie de qualité

Depuis décembre 2014, les nouveaux décrets légiférant la formation en ostéopathie sont publiés. Les critères qui y sont établis relèvent d'un haut niveau de compétences théoriques et pratiques.

En effet, la formation se base sur un socle de 4860 heures en cinq ans incluant 1500 heures de pratique et une organisation commune à chaque établissement autour du programme d'enseignement. (décret formation et arrêté formation)

La pratique clinique et la formation par les pairs est le point essentiel privilégié de la formation ostéopathique.

En effet, l'enseignement aux générations futures s'effectue par les professionnels diplômés en ostéopathie. Ce système s'inspire du compagnonnage et met l'étudiant en relation directe avec ses futurs confrères.

Le déroulement de la formation suit un parcours logique qui s'adapte à l'évolution de l'étudiant en utilisant un système compartimenté en sept domaines de compétences (unités d'enseignements) disponible dans l'annexe 2 du décret relatif à la formation. (maquette de formation)

Dans un premier temps les bases en science fondamentale et en anatomie sont nécessaires, puis vient la connaissance des pathologies et des concepts ostéopathiques.

Parallèlement l'étudiant effectue des stages d'observation au cours des premières années qui se complètent ensuite en stage de pratique. Cela permet de garder de vue l'objectif principal de la formation, à savoir le patient, et ceci dès la première année.

Le cadencement de la formation

La formation se déroule en 2 cycles principalement:

• le premier cycle regroupe les trois premières années. Il s'articule autour de

l'apprentissage théorique et pratique des bases. C'est une période dense ou beaucoup d'informations s'accumulent.

Chaque année l'étudiant doit valider au minimum 80% des unités d'enseignements (matières) pour être accepté en année supérieure. A la fin de la troisième année, l'ensemble des unités d'enseignements doit être validé à 100% pour le passage en quatrième année.

• Le second cycle regroupe les deux dernières années. Il se concentre sur la "professionnalisation" de l'étudiant et sur l'apprentissage clinique. La cinquième année se terminant sur la rédaction d'un mémoire de fin d'étude.

A la fin de son cursus l'étudiant devient un professionnel ostéopathe, compétent et armé de connaissances théoriques et pratiques solides, tout ceci permettant la sécurité de ses patients.

A propos de la FédEO -

La FédEO est la fédération des associations d'étudiants en ostéopathie. Constituée en 2013, elle est la succession de l'UNEO, l'association historique représentant les étudiants en ostéopathie depuis 2006. La FédEO est la seule organisation représentative des étudiants ostéopathes ce qui en fait une association incontournable du paysage ostéopathique français.

Contacts FédEO -Courriel : contact.fedeo@gmail.com